EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Havva ISIK, Eric SEVRE**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Mesdames Françoise NOUHEN, Cécile AUDET et Carole COURTIAL arrivent avant le vote de la question n° 1.
Mesdames Nicole BARBIN et Marie SAVRE quittent la séance après le vote de la question n° 3.
Monsieur Louis VIRGOULAY quitte la séance après le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Monique BONNET.
Interruption de la séance de 21 h 25 à 21 h 40 pendant le débat sur la question n° 4.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 5 et donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n° 6 et donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 8.

Rapport N° 18

VENTE DE TERRAINS A AUVERGNE-HABITAT. ECO-QUARTIER CHAMPRATEL

L'aménagement du secteur de Champratel, futur quartier emblématique du renouvellement des quartiers nord de Clermont-Ferrand, prévoit la réalisation d'environ 650 logements, dont 104 logements en locatif social et en accession sociale par les bailleurs sociaux, dans le cadre de la convention ANRU, en première phase opérationnelle.

Les opérations s'inscrivent dans les principes de l'éco-quartier, à savoir la qualité architecturale et environnementale des bâtiments, tout en répondant à la demande des ménages souhaitant acquérir ou louer un logement dans ce nouveau secteur desservi par l'extension de la ligne de tramway jusqu'aux Vergnes.

Dans ce contexte, la Ville a déjà cédé deux emprises foncières à l'OPHIS du Puy-de-Dôme et à DOMIA afin de mener à bien leurs projets de construction inscrits dans la convention ANRU, aux prix suivants : 70 € H.T. le m² de surface de plancher pour les projets de logements en locatif social et 90 € H.T. le m² de surface de plancher pour les projets en accession sociale.

Aujourd'hui, Auvergne-Habitat projette la réalisation de deux opérations de logements (voir plan ci-joint), inscrites également dans la convention ANRU, comme suit :

- Sur le lot D nord : 1 643 m² de surface de plancher pour la réalisation de 21 logements en locatif social. L'assiette foncière de ce projet implique la cession par la Ville de la parcelle AS n° 155 de 1 597 m² et AI n° 431 de 383 m² à Auvergne-Habitat.

- Sur le lot K : 1 769 m² de surface de plancher pour la réalisation de 23 logements en accession sociale. L'assiette foncière de ce projet implique la cession par la Ville des parcelles AS n° 145 de 2 372 m², AS n° 134 de 165 m², ainsi qu'une bande de terrain issue des parcelles AS n° 143, 133 et 159 d'environ 110 m².

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, de céder à Auvergne-Habitat :
- 1 643 m² de surface de plancher pour le lot D nord à 70 € H.T. le m² soit 115 010 € H.T., sur les parcelles cadastrées AS n° 155 et AI n° 431.
- 1 769 m² de surface de plancher pour le lot K à 90 € H.T. le m², soit 159 210 € H.T., sur les parcelles cadastrées AS n° 145, AS n° 134, AS n° 143 en partie, AS n° 133 en partie et AS n° 159 en partie.

Ces cessions se font au vu de l'estimation des Domaines en date du 2 avril 2013.

DELIBERATION

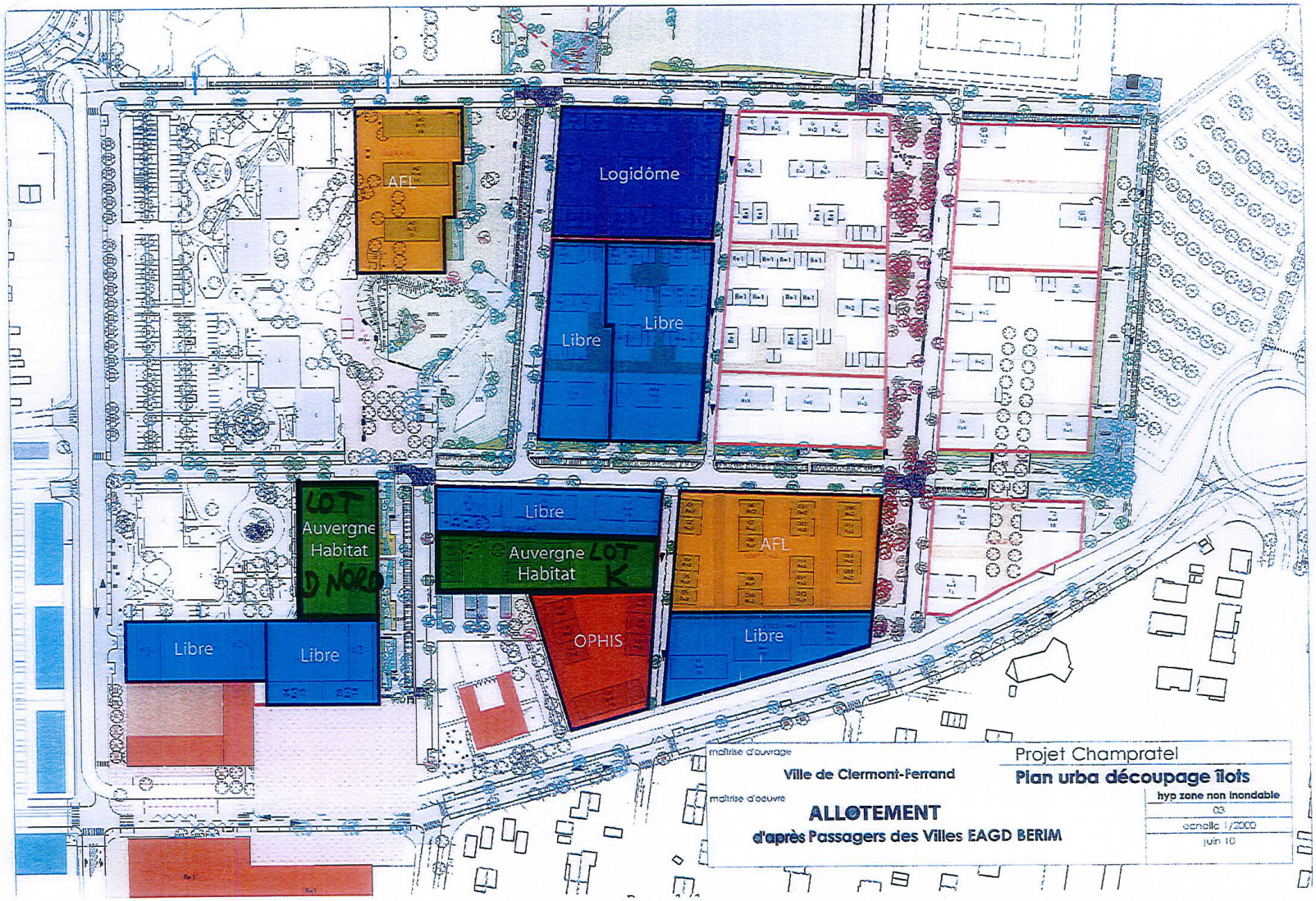
La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 janvier 2014

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal

Grégory BERNARD


AFL
Logidôme
Libre
Libre
LOT
Auvergne
Habitat
D NORD
Libre
Auvergne
Habitat
LOT
K
AFL
OPHIS
Libre
Libre
Libre
maîtrise d'ouvrage
Ville de Clermont-Ferrand
maîtrise d'oeuvre
ALLOTEMENT
d'après Passagers des Villes EAGD BERIM
Projet Champratel
Plan urba découpage îlots
hyp zone non inondable
03
échelle 1/2000
juin 10